



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
21.06.2010

Date de la convocation des conseillers :
21.06.2010

point de l'ordre du jour no:
13

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 2 juillet 2010.

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.
Absents : Maroldt, Hildgen, Huss, Knaff, Zwally, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

COMMISSARIAT DE DISTRICT
06 JUL. 2010
Luxembourg

Objet: Etude sur le bilan de la qualité de l'air de la Ville à l'aide de bio-indicateurs: crédit spécial (art. 4/ 0730/2001/003)

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de réaliser une étude sur le bilan de la qualité de l'air de la Ville à l'aide de bio-indicateurs ;
Considérant qu'il y a lieu de réaliser cette étude à court terme ;
Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 25.000,- € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2010,
Considérant que cette dépense était imprévisible ;
Considérant qu'il y a urgence ;
Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie du même montant à l'article 3/0734/6173/022 « Centre de recyclage mobile» ;
Vu le rapport afférent de Monsieur le directeur des travaux municipaux du 17 mai 2010 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances;
Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

le crédit spécial au montant de € 25.000.- pour l'étude sur le bilan de la qualité de l'air de la Ville à l'aide de bio-indicateurs.

Le crédit au montant de € 25.000.- sera inscrit à l'article 4/0730/2001/003 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2010.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02.07.2010.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal, Le bourgmestre,

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° BULORR Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 29 juillet 2010
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région

COMMISSARIAT DE DISTRICT

04 AOUT 2010

Luxembourg

Service : Secrétariat
LESCH Esch/Alzette, le
09 AOUT 2010